

Badminton Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la Fédération sont en vigueur aux Jeux du Québec.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX HIVER 2018 et 2019

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

CATÉGORIES	ÂGE 2017-2018	SEXE	ÉPREUVES
U13	Né(e) en 2006 ou après	M+F	Simple/double/mixte
U15	Né(e) en 2004 ou 2005	M+F	Simple/double/mixte
U17	Né(e) en 2002 ou 2003	M+F	Simple/double/mixte
U19	Né(e) en 2000 ou 2001	M+F	Simple/double/mixte

CATÉGORIES	ÂGE 2018-2019	SEXE	ÉPREUVES
U13	Né(e) en 2007 ou après	M+F	Simple/double/mixte
U15	Né(e) en 2005 ou 2006	M+F	Simple/double/mixte
U17	Né(e) en 2003 ou 2004	M+F	Simple/double/mixte
U19	Né(e) en 2001 ou 2002	M+F	Simple/double/mixte

B) AFFILIATION

Obligatoire

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2019

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
U17	01/01/03 au 31/12/04	Masc. + Fém.	** Individuelle : Simple féminin & masculin Double féminin & masculin ***Équipe : 1 simple masculin 1 simple féminin 2 doubles masculins 2 doubles féminins 1 double mixte

** Tous les membres de la délégation prennent part à la compétition individuelle à raison d'une épreuve par participant.

*** Tous les membres de la délégation prennent part à deux parties dans la rencontre. Un même joueur ne pourra participer au simple et au mixte (cela signifierait que les 2 doubles seraient composés des 2 mêmes joueurs, ce qui est impossible). Si un joueur manque, l'équipe perdra le simple ou le mixte et un double.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlète maximum: 6 athlètes (3 filles - 3 garçons)

Minimum : 1 athlète

Entraîneur - accompagnateur

Maximum deux personnes (1 femme et 1 homme)

Entraîneur : 1 obligatoire

Accompagnateur ou 2^e entraîneur : 1 maximum

C) SPÉCIFICATION POUR LES ENTRAÎNEURS ET LES ACCOMPAGNATEURS

- 1) Les entraîneurs devront être affiliés à Badminton Québec pour la saison en cours.
- 2) Les entraîneurs et accompagnateurs devront avoir réussi à la vérification de leurs antécédents judiciaires.
- 3) Le duo devrait idéalement être composé d'un homme et d'une femme.
- 4) Le duo pourra être composé de deux entraîneurs en respectant les règles 1 et 2.
- 5) L'accompagnateur et l'entraîneur devront être âgés de 18 ans ou plus en date du départ de leur délégation régionale vers la Finale provinciale (puisque en charge d'athlètes mineurs).
- 6) Il devra obligatoirement comporter un entraîneur au minimum. L'entraîneur devra posséder le niveau de certification du PNCE suivant :
 - Entraîneur régional formé
- 7) Seuls les entraîneurs rencontrant les critères d'admissibilité peuvent intervenir sur les terrains.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

* Les athlètes doivent être affiliés à Badminton Québec au moment de l'inscription à la Finale.

Coût: 23 \$ (taxes incluses)

Cette affiliation correspond à l'affiliation « Provincial Argent »

Toutes les modalités pour cette affiliation sont disponibles sur www.badmintonquebec.com.

Les athlètes ayant pris part à l'un ou l'autre des réseaux de compétitions sanctionnées par Badminton Québec lors de la saison 2018-2019, avant la date d'inscription aux JDQ, détiennent le niveau d'affiliation requis pour participer à la Finale des JDQ.

Ce montant devra être acquitté par le joueur ou sa région IMPÉRATIVEMENT avant la Finale provinciale. Celles et ceux qui n'auront pas payé ce montant ne pourront prendre part à la compétition.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

- ✓ Seules les épreuves de simple et double serviront à la sélection régionale.
- ✓ Seront sélectionnés : gagnant en simple, équipe gagnante en double.
- ✓ Si le gagnant en simple est également gagnant en double, le finaliste du simple sera alors sélectionné.
- ✓ Si le gagnant et le finaliste du simple sont gagnants ensemble du double, le joueur qui aura terminé 3^e en simple sera alors sélectionné.

N.B. : Un mode de sélection consistant à la sélection des trois premiers en simple pourra être accepté lorsque exceptionnellement, une région décide de tenir des finales regroupées sur une seule journée (ou fin de semaine) et que la disponibilité des plateaux est limitée en terme de terrains et/ou heures. La région devra en faire la demande à Badminton Québec et l'URLS devra faire parvenir une lettre attestant son appui à la demande.

F) ADMISSIBILITÉ

La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2017-18 et à l'hiver 2018-19.

Se référer au PR1 des Normes d'opération pour connaître les dates limites des finales régionales (http://www.jeuxduquebec.com/uploads/documents/PR_01_jeux_regionaux.pdf)

Athlètes identifiés de niveau Espoir

Les athlètes identifiés de niveau « espoir » sont engagés dans une démarche vers le haut niveau.

Pour être admissible à cette catégorie, un athlète doit:

- Être âgé de 12 ans ou plus ;
- Rencontrer l'un des quatre critères suivants :

- Avoir participé au circuit provincial junior, le Grand Prix Black Knight/Ashaway (<https://www.badmintonquebec.com/grand-prix-2372>), et détenir une cote minimale de 2000 points au classement d'une épreuve de sa catégorie d'âge entre **le 1^{er} décembre 2018 et le 31 janvier 2019** ;
- Avoir participé au circuit provincial d'excellence, le Circuit Yonex (<https://www.badmintonquebec.com/circuit-2449>), et détenir une cote minimale de 2000 points au classement d'une épreuve dans la classe A entre le **1^{er} septembre 2018 et le 3 février 2019** ;
- Avoir atteint la demi finale en simple ou la finale en double lors de la Finale régionale des Jeux du Québec ;
- Être nommé au sein de sa sélection régionale, composée des 10 meilleurs garçons et 10 meilleures filles dans les catégories U15, U17 et U19. (Détails à venir)

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

NOUVEAUTÉ IMPORTANTE :

Un athlète doit obligatoirement représenter la région correspondant à l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours.

*«*Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »*

Lorsque les père et mère exercent la tutelle mais n'ont pas de domicile commun, le mineur est présumé domicilié chez celui de ses parents avec lequel il réside habituellement, à moins que le tribunal n'ait autrement fixé le domicile de l'enfant.

Note : Un athlète ne peut prendre part à plus d'une sélection régionale.

Tout athlète reconnu avoir pris part à plus d'une sélection régionale sera automatiquement exclu de l'équipe pour laquelle il a obtenu sa sélection. Badminton Québec étudiera les cas litigieux.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition par poule pour la compétition par équipe et simple élimination pour la compétition individuelle.

Note : Le volant de PLUME BK 6850 de Black Knight (volant officiel de Badminton Québec) sera utilisé pour la Finale provinciale de 2019. TOUS les volants seront fournis.

I) SURCLASSEMENT

Autorisé pour la catégorie U15 et U13 lors du processus de sélection à la finale régionale. Le surclassement est accordé avant de participer aux Jeux régionaux. Les athlètes de 12 ans sont éligibles seulement s'ils sont nés avant le 15 février 2007.

J) SUBSTITUTION

Autorisée en respectant le processus de sélection pré-établi au point E. Des raisons valables (ex. : blessure) doivent justifier cette substitution et celle-ci doit être approuvée par Badminton Québec.

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées aux athlètes lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 12 (6 en individuel + 6 par équipe)

Médailles d'argent : 12 (6 en individuel + 6 par équipe)

Médailles de bronze : 12 (6 en individuel + 6 par équipe)

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les simples et les doubles

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = par équipe

Point attribué à la première position = 76

Nombre de points séparant chaque position = 4

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le nombre de points alloués sera le total divisé par le nombre d'équipes à égalité (ex : les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} recevront chacune 66 points soit 68 pour le 3^{ème} + 64 pour le 4^{ème}, le tout divisé par 2 soit 66). Pour la même situation dans chaque épreuve individuelle, le nombre de points distribués aux équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} sera de 16, 5 points (soit 17 pour le 3^{ème} + 16 pour le 4^{ème} divisé par 2).

Cette logique s'applique à toutes les égalités éventuelles dans la suite des classements.

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Somme de tous les points des athlètes d'une même région selon le système de pointage.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.